

TARIFICATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2026

POUR LE COMPTE DU SYNDICAT (H.T.)

Abonnement domestique

Abonnement (part fixe)	<i>l'année</i>	110,00 €
Consommation (part variable)	<i>par m³ consommé</i>	1,50 €

Forfait si non-raccordé au service public de l'eau potable et ne disposant pas de système de comptage

Forfait de 88 m³ par branchement

Part fixe (abonnement)	<i>l'année</i>	110,00 €
Consommation (part variable)	<i>par m³ consommé</i>	1,50 €

POUR LE COMPTE DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE (H.T.)

Redevance pour la performance des réseaux d'assainissement collectif	<i>par m³ consommé</i>	0,19 €
--	-----------------------------------	---------------

TARIFS DES INTERVENTIONS et PRINCIPALES ACTIONS SANCTIONNEES (H.T.)

Participation pour le financement de l'assainissement collectif -PFAC	2 500,00 €
(nouveau branchement) <i>Cette participation n'est pas soumise à la TVA</i>	

Accès au service (frais de dossier)	25,00 €
--	----------------

Non-raccordement au réseau public de collecte ou absence d'autorisation de branchement	Majoration de 200% de la redevance assainissement
---	--

Non-conformité des installations privatives d'assainissement	Majoration de 200% de la redevance assainissement
---	--

Infraction et manquement au règlement	350 € par infraction constatée
--	---------------------------------------

Le taux de TVA de 10 % est applicable à l'ensemble de la facture.

Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala - 313 rue du Levant - ZA du Puech 2 - 12160 Baraqueville